

La ville doit-elle aider davantage l'école privée ?

18/02/2012 05:35



L'école Notre-Dame demande à la ville la même participation par élève de maternelle que celle allouée dans le public. Le maire n'a pas encore tranché.



L'école Notre-Dame voudrait engager de gros travaux sur ses bâtiments... En l'état, elle affirme que c'est impossible.

L'état des lieux. La municipalité de Chauvigny verse à ses écoles publiques une subvention annuelle de fonctionnement de 553 € par élève en élémentaire, et 1.285 € en maternelle ; soit grosso modo le coût réel de fonctionnement des établissements. Propriétaire des bâtiments, elle assure, en plus, l'entretien des bâtiments, et les investissements nécessaires.

Ça coûterait 40.000 € en plus par an

Pour l'école privée Notre-Dame (115 élèves), c'est différent. Dans un contrat d'association qui lie la ville, le diocèse et l'Éducation nationale, la collectivité s'engage à verser, en élémentaire, la même subvention que dans le public. En revanche, pour les maternelles, elle n'est tenue de rien, partant du principe que l'école n'est pas obligatoire avant 6 ans. En outre, elle n'a pas à entretenir les bâtiments (c'est le diocèse qui est propriétaire). Dans les faits, la ville accepte quand même de verser une petite subvention à l'école privée pour ses maternelles (310 € par élève) et d'assurer quelques petits travaux (peinture dans les salles de classe par exemple). **Ce que revendique l'école Notre-Dame...** Elle demande à la ville de calquer la subvention en maternelle sur celle du public. Au motif que l'enseignement et les frais de fonctionnement sont identiques dans le public et le privé. Pour la ville, cela impliquerait une revalorisation annuelle d'environ 40.000 €. Une somme qui permettrait à l'établissement privé d'engager des travaux importants sur ses bâtiments. « *Théoriquement, explique le directeur Alain Brémaud, la subvention de la ville est allouée au fonctionnement de l'école, et la contribution des familles aux investissements. Dans les faits, cette contribution va entièrement au*

*fonctionnement, parce qu'on tient beaucoup aux conditions d'accueil des élèves et qu'il n'est pas question de réduire les moyens d'enseignement. Du coup, on ne peut pas engager de travaux durables. On ne fait que du coup-par-coup, selon les urgences. »***La municipalité réfléchit**... Des discussions entre la ville, l'école et le diocèse ont été engagées courant décembre. La ville n'a, pour l'heure, rien arrêté. Dans cette situation, aucun n'a envie d'envenimer les choses publiquement, et chacun évoque d'ailleurs « *des échanges sereins et constructifs* ». Le maire, qui « *espère trancher d'ici deux trois mois* », précisant préalablement que « *rien n'obligeait la municipalité à verser ne serait-ce que 310 € par an et par élève de maternelle à l'école Notre-Dame* ». Avant d'indiquer que son équipe n'est « *pas opposée à intervenir. Mais on souhaiterait, en contrepartie, un vrai projet : rachat de locaux, réhabilitation ou construction neuve.* » Ça tombe bien, « *on a plein d'idées* », répond Alain Brémaud.

en savoir plus

Les arguments de l'école Notre-Dame

D'une voix sereine, le directeur Alain Brémaud argumente les revendications de l'école Notre-Dame : « Une équipe municipale qui veut le bien de ses enfants fait en sorte qu'il y ait, dans toutes ses écoles, un enseignement de qualité et des conditions correctes. C'est vrai, la municipalité de Chauvigny n'est pas en infraction, elle n'est pas tenue de donner une subvention pour nos élèves de maternelle. Pour autant, elle constate, chaque année, à la rentrée, que nos enfants sont très contents d'être là, et verse déjà 310 € par enfant de maternelle ; preuve qu'elle reconnaît l'utilité de notre enseignement. Dans sa démarche qui est de dire " On ne donne pas d'argent parce que l'école n'est pas obligatoire avant l'âge de 6 ans ", il serait plus logique qu'elle donne zéro. Avec ces 310€, on nous dit " Vous êtes utiles, mais on ne vous donne pas les moyens de financer vos classes. " Dans les discours, on ne veut surtout pas que l'école Notre-Dame disparaisse. Nous, on aimerait que cette reconnaissance aille maintenant jusqu'au portefeuille. Ça nous laisserait suffisamment de liberté pour contracter un emprunt dans la perspective de gros travaux. »

Anthony Floc'h